



Aggression sur un agent de la fonction publique

Par **thle1958**, le **04/03/2016** à **21:30**

agent de la fonction publique j'ai été agressé par strangulation par le conjoint d'une patiente.
Un collègue est venu me secourir
Pas D'ITT, après dépôt plainte de ma part et de mon établissement, puis relance par signalement au procureur en me constituant partie civile
je suis convoqué à une audience au TGI en tant que victime ainsi que l'accusé.
Dans cette situation, puis je demander des dommages et intérêts et à quelle hauteur malgré l'absence ITT. Je n'ai pas encore pris contact avec l'aide juridique de mon établissement
merci pour votre réponse